

Région → Actualité

PUY-DE-DÔME

Le vol de voiture avec violence lui vaut deux ans de prison

Le parquet avait requis quatre ans de prison ferme. Le tribunal en a prononcé deux. Ajoutant une révocation de six mois d'un précédent sursis avec mise à l'épreuve.

La juridiction n'a pas cru les explications du prévenu concernant le vol avec violence d'une Audi RS3 pour lequel il était poursuivi.

Le trentenaire a été interpellé le 31 août dernier, à Chauriat, près de la voiture de sport et en possession des clés. Son propriétaire avait déposé plainte pour vol quelques jours plus tôt. Assurant qu'il avait été violenté, à Cournon, avant d'être dépossédé du véhicule. Des déclarations confirmées dans un premier temps par une jeune femme qui a expressément écrit au procureur, la semaine dernière, pour se rétracter.

« Il m'a piégé »

Depuis le box des prévenus (*), le Gerzatois a réfuté en bloc la version servie par la victime (qui n'était pas présente à l'audience) : « Cet homme, que je connais depuis longtemps, me devait 25.000 euros depuis le mois de mai. Il m'a laissé sa voiture, m'a dit de la

vendre et de garder l'argent. Il m'a piégé en déposant plainte. Je ne l'ai jamais frappé. »

Des explications « rocambolesques » selon Laurent Béard, représentant du ministère public, qui assure que la victime a été « violentée et menacée pendant deux heures ». Et d'appuyer les réquisitions sur « les trente-neuf mentions portées au casier judiciaire et la personnalité dangereuse du prévenu ».

En défense, M^e Canis a demandé un complément d'information : « Les lignes ne sont pas tracées du tout dans ce dossier, la victime et son amie disent tout et son contraire ».

« Je rappelle que mon client a failli se faire assassiner plusieurs fois, a ajouté l'avocat. Au lieu de toujours tourner autour de son casier, j'aimerais par exemple voir comparaître ceux qui lui ont mis des coups de couteau. »

Le tribunal n'a pas cru la version du prévenu. Samir Chouia a été envoyé en détention pour deux ans et demi. ■

Emilie Zaugg

(*) Le jeune homme devait être jugé en comparution immédiate le 1^{er} septembre. Il avait demandé un délai pour préparer sa défense et avait été placé en détention dans l'intervalle.

CLERMONT-FERRAND ■ Deux ans ferme pour deux coups de couteau fin août

« J'en avais marre du bruit »

Soupçonné d'avoir asséné deux coups de couteau à la face d'un jeune homme, fin août, à Montferrand, un Clermontois de 28 ans a été lourdement condamné, hier, en correctionnelle.

Stéphane Barnoin
stephane.barnoin@centrefrance.com

« Si des témoins disent que j'ai fait ça, j'ai dû le faire. Je n'en ai pas le souvenir, mais c'est possible. Je ne le nie pas ». L'explication livrée en début d'audience par le prévenu n'est pas d'une folle limpidité. Mais même confuse, elle résonne comme un aveu : depuis son interpellation, Jean-Claude Rat clamait invariablement son innocence et émettait une enquête « mal faite ».

Le 31 août, vers 3 h 30, ce Clermontois au casier judiciaire chargé – vingt condamnations – aurait donc lacéré le visage d'un fêtard alcoolisé qui l'avait dérangé dans son sommeil, rue du Temple, à Montferrand. « Cinq personnes très bruyantes s'étaient regroupées en bas de mon immeuble. Comme mes enfants dormaient, je suis allé à la fenêtre pour leur demander de se taire », raconte le



MONTFERRAND. La sanglante agression est survenue au pied de cet immeuble. PHOTO CHRISTIAN LEFÈVRE

prévenu d'une voix blanche.

Mais le ton monte vite. « Ils m'ont insulté. Un des gars m'a dit de descendre. J'avais bu, j'étais énervé et j'en avais marre du bruit. J'y suis allé pour me battre », poursuit Jean-Claude Rat. « Vous avez pris un couteau avant de sortir ? », interroge le président Boussaroque. « Non, soutient le jeune Clermontois. Je suis sûr que non ».

Les amis de la victime sont pourtant formels : le riverain furieux fait irruption dans la rue, une arme blanche à la main, et se jette sur leur camarade. Après une brève bagarre, ce dernier, âgé d'une vingtaine d'années, s'effondre, la tête ensanglantée.

Deux plaies profondes lui traversent la face sur plusieurs dizaines de centimètres. Bilan : soixante-dix points de suture et dix

jours d'ITT. « Mon client n'est pas venu au tribunal pour une raison simple : il est toujours traumatisé et mort de trouille. Il a subi un geste d'une extrême violence », insiste M^e Léchelon pour la partie civile.

Soixante-dix points de suture et dix jours d'ITT

« Les torts sont finalement assez partagés, tente de recadrer M^e Canis en défense. Cette nuit-là, mon client était tranquillement chez lui, il ne demandait rien à personne. Il a eu une réaction épidermique et disproportionnée, c'est vrai. Mais si ces jeunes n'étaient pas venus semer le désordre sous ses fenêtres, il ne se serait rien passé ! »

Le tribunal choisit de s'aligner sur les réquisitions du parquet. En état de récidive, Jean-Claude Rat est condamné à deux ans de prison ferme. Une peine assortie d'un mandat de dépôt et d'une interdiction de détenir des armes pendant une durée de cinq ans. ■

RACES DE MASSIFS

L'urgence de la reconnaissance des spécificités de l'élevage

La Semaine européenne des races locales des massifs, organisée à Saint-Flour, avait pour objectif de rassembler des éleveurs de toute l'Europe pour favoriser une réflexion sur le devenir de la profession.

Deux jours de travaux pour répondre à plusieurs problématiques et conforter un réseau d'échange et de coopération internationale. Pour Jean-Luc Chauvel, président du Coram (Collectif des races locales de massif), l'objectif est atteint.

« Nous avons vu la mobilisation du monde professionnel ». D'autant plus que l'organisation s'est décidée en janvier. Une préparation « à marche forcée », selon le président du Coram, motivée par « l'urgence de la reconnaissance de notre spécificité de l'élevage à l'herbe, de races locales de massifs ». Le colloque était également vu comme une tribune d'expression pour les professionnels qui « chez eux sont en train de subir toutes les contraintes (sécheresse, rat taupier, prix à la baisse...) ».

« L'intérêt, c'est l'échange, poursuit Jean-Luc

Chauvel, de rassembler les éleveurs sur une thématique commune, tout en respectant les spécificités de chacun ». La thématique primordiale, selon lui, est économique, « par la valorisation des produits et du territoire. Il faut un retour sur investissement pour les éleveurs et pour le territoire ».

Le Coram s'attend à des évolutions. Notamment dans le domaine de la gouvernance qu'il faut « partager », insiste Jean-Luc Chauvel, et « territorialiser ». « Qu'on ne nous gouverne pas uniquement de Paris ou Bruxelles ! Nous représentons la dernière agriculture avant la friche ».

Pour conclure, plusieurs intervenants se sont succédé... Même les absents. Le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, avait enregistré son intervention. « Continuez à travailler comme vous le faites, a-t-il indiqué, avec des races locales, adaptées à leur écosystème, qui permettent d'obtenir des résultats en termes de performances économiques et environnementales ». ■

David Allignon
david.allignon@centrefrance.com

PALMARÈS ■ La Fondation Varenne a désigné les lauréats de son concours

Des scolaires tout sucre pour les abeilles

« Dans le cadre de ses activités, la Fondation Varenne a organisé un concours qui colle à l'actualité. Celui du rôle de veille des abeilles, sachant que l'opinion publique est de plus en plus sensible à leur disparition. »

Pour Henri Bouniol, conseiller auprès de la Fondation et initiateur de ce concours, l'instant était d'autant plus favorable que le rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand venait de lancer une thématique sur « l'abeille, serviteur de l'Humanité ».

Le Limousin est associé à l'Auvergne pour les établissements scolaires intéressés. S'y ajoutent une école du Cameroun et une

LES LAURÉATS

Prix des collègues. Albert-Camus et Roger-Quillot de Clermont-Ferrand, Anatole-France de Gerzat (63).

Prix des écoles. primaires de Compreignac (87), Montjovis de Limoges, de Lacapelle-Viescamp (15), de Saint-Just-Malmont (43), de Meaulne (03).

Prix des lycées. lycée professionnel Val d'Allier à Varennes-sur-Allier (03), lycée agricole de Montluçon-Larequille, à Durdart (03), Pompidou, à Aurillac, lycée agricole du Bourbonnais, à Moulins, Louis-Pasteur de Marmillat, à Lempdes (63).



JURY. Henri Bouniol, Gabriel Pagès, Rémi Bouquet des Chaux, Jean-Marie Sirvins, Karine Natale et Jean-Yves Vif à l'issue des délibérations (de gauche à droite). PHOTO RÉMI DUGNE

étudiante en Maison familiale rurale, ce qui donne un total de 33 classes inscrites. Chacune avait le choix du support pour exprimer sa vision du monde de la ruche : dessin, texte, vidéo, photographie.

À l'examen des documents par le jury (*), mardi, dans les locaux de la Fondation Varenne, à Clermont-Ferrand, Henri Bouniol résumait le sentiment général : « La sensibilisation des jeunes a été forte, ce qui se traduit par une belle implication. Ils ont

bien compris le rôle de l'abeille dans la pollinisation des fleurs et dans l'équilibre des biotopes. »

Mais cette organisation bénéficie de la proximité d'un événement majeur dans le calendrier de l'apiculture. Clermont-Ferrand accueillera, fin octobre, le congrès national de l'Unaf (Union nationale de l'apiculture française), syndicat qui pourra compter sur sa délégation départementale du Puy-de-Dôme.

Le concours « Les abeilles » voit, pour sa part, la

contribution du Conseil départemental du Puy-de-Dôme par une dotation qui vient aux côtés de celles de la Fondation et de celle des apiculteurs du Puy-de-Dôme. ■

Guy Lemaitre
guy.lemaitre@centrefrance.com

(*) Composé de Henri Bouniol, conseiller pour la Fondation Varenne ; Gabriel Pagès, président du syndicat des apiculteurs du Puy-de-Dôme ; Rémi Bouquet des Chaux, directeur de la Fondation Varenne ; Jean-Marie Sirvins, vice-président de l'Unaf ; Karine Natale, proviseur du lycée hôtelier de Chamalières ; Jean-Yves Vif, rédacteur en chef de *La Montagne*.